

A propos de Points-Cœur

Communiqué de l' « Appel de Lourdes 2013 »

En 2011, le fondateur de Points-Cœur a été condamné par le tribunal ecclésiastique de Lyon pour abus de pouvoir, abus sexuel et absolution du complice. Cette nouvelle a attiré l'attention sur tous les dysfonctionnements de cette œuvre, dénoncés depuis des années par un certain nombre de ses anciens membres ou de leurs familles. C'est ainsi que l'évêque de Fréjus-Toulon, où cette œuvre a son siège, a été amené à ouvrir une enquête. Il vient de rendre compte de ses résultats et des décisions qu'il a prises en conséquence notamment dans une lettre adressée aux familles des personnes engagées dans cette œuvre (nous la faisons figurer en PJ).

L'activité principale de Points-Cœur, appuyée sur des religieux, religieuses, laïcs engagés à vie (molokaïs), consiste à envoyer des jeunes vivre à quatre ou cinq pendant environ deux ans dans de petits foyers dans les quartiers les plus pauvres à travers le monde. La générosité de ces jeunes est manifeste, mais c'est le fonctionnement de l'œuvre qui est en cause.

La lettre de l'évêque suscite de notre part les commentaires suivants.

Nous relevons avec satisfaction que l'enquête ait constaté :

- les problèmes posés par la doctrine concernant l'exercice de l'autorité et la conception de la paternité,
- l'absence de fondements doctrinaux et ecclésiaux de l'œuvre dans son ensemble,
- la méfiance répandue dans l'œuvre à l'égard de l'Eglise et de ses pasteurs,
- les lacunes de la formation des molokaïs (prêtres et laïcs définitivement engagés).

Nous nous étonnons en revanche que la générosité et les talents des personnes qui s'engagent à Points-Cœur soient présentés comme un mérite de l'œuvre au point que l'on puisse y voir la « manifestation de l'Esprit et de la charité de l'Eglise dans une dimension de présence aux pauvres et universelle ». C'est en contradiction absolue avec les autres points de la lettre insistant sur le fait que l'œuvre s'est développée en marge de l'Eglise et de ses pasteurs.

Il est largement rendu hommage au fondateur sans aucune mention expresse de sa condamnation alors même que le délit d'absolution du complice entraîne en principe automatiquement l'excommunication et que le père de Roucy ne s'est jamais repenti. Il est incompréhensible qu'il n'ait pas été écarté aussitôt connue sa condamnation. Rien non plus sur le décalage entre le mode de vie du fondateur d'une part et son discours sur la pauvreté et le « charisme » de l'œuvre, d'autre part.

On ne trouve aucune référence à une réflexion sur le phénomène d'emprise, celle-ci étant simplement mentionnée entre guillemets alors qu'elle est, selon nous, au cœur du problème.

N'est pas non plus soulevée la grave question des vocations suscitées sous emprise, et donc à réévaluer, ni, de manière générale, la confusion entre for interne et for externe.

Il est seulement fait allusion à la formation et l'accompagnement des volontaires sans autre précision, alors que leur déficience est capitale.

Enfin, et nous en sommes profondément choqués, aucune allusion aux souffrances causées par le mode de fonctionnement de l'œuvre parmi certains de ses membres et leur famille. Certains ne s'en sont jamais remis. C'est d'autant plus curieux que le « charisme » de Points-Cœur est précisément la compassion. Une fois de plus, les victimes sont oubliées.

Concernant les mesures annoncées, tout dépendra de leur mise en œuvre effective. Dans trop de cas, après les promesses initiales, tout se termine par un simple toilettage. Nous appelons donc à une particulière vigilance. A cet égard paraît hautement problématique le maintien, manifestement négocié par l'évêque, du père Marie Guillaume dans la fonction de modérateur général. On s'étonne d'ailleurs qu'il n'ait pas été écarté provisoirement pendant la durée de l'enquête.

Rappelons en effet l'initiative à laquelle le père Marie Guillaume s'est prêté pendant l'enquête canonique de 2005 (car il y en avait déjà eu une). Le père de Roucy avait alors été écarté de la direction de l'œuvre et remplacé provisoirement par le père Laurent. Cependant, les proches du père de Roucy ne se sont pas satisfaits de cette décision (bien que le père L. fût lui-même également très attaché au fondateur) et ont décidé de se soumettre intérieurement et secrètement à l'autorité du père Marie-Guillaume, en qui ils voyaient le substitut du père de Roucy.

Nous citons ci-après le texte envoyé à ce sujet le 28 mars 2005 par le père J. aux molokais pendant que le père de Roucy était consigné au Bec Hellouin.

« Le nouveau conseil [mis en place autour du père Laurent à la tête de Points-Cœur] est désormais trop ficelé et trop lié aux évêques pour pouvoir transmettre l'esprit du père Thierry... Il ne pourra pas résister, ce n'est pas sa mission. Père Thierry souhaite sans aucun doute que nous soyons dociles à l'Eglise au niveau du for externe... Aucun supérieur n'a le droit de questionner ou de forcer la porte de la guha [sic] intérieure... Nous avons le droit et le devoir d'être fidèles à notre conscience et donc de suivre celui que nous choisirons comme le visage et la voix de père Thierry. Cette personne devra être à l'écart pour ne pas devoir s'impliquer dans les décisions de l'évêque... Celui qui peut faire l'unité de toute la famille et être le visage de père Thierry et donc du Christ pour moi aujourd'hui est père Marie Guillaume... Par lui, le Christ reste visible, accessible et se donne comme un père. Aujourd'hui, pour moi, suivre Père Thierry, c'est reconnaître Marie Guillaume comme le père. »

C'est donc sur ce même père Marie-Guillaume, « visage et voix » du père de Roucy que devra s'appuyer le commissaire pour purifier l'œuvre de toutes les déviations induites par le père de Roucy...

Enfin, comment comprendre que l'on ait laissé l'œuvre, malgré tous ses dysfonctionnements, poursuivre le recrutement de volontaires pour la rentrée 2014 comme si de rien n'était (nouveau site web, campagnes de promotion dans les établissements scolaires et

universitaires) ? N'est-ce pas une tromperie à l'égard des jeunes qui viennent de s'éparpiller dans les foyers Points-Cœur à travers le monde ?

Yves Hamant, Xavier Léger, Aymeri Suarez-Pazos

Collectif « Appel de Lourdes 2013 » (*)

() Ce collectif réunit des victimes et parents de victimes de graves abus commis dans un certain nombre de communautés catholiques. Il s'est constitué à la veille de l'assemblée des évêques de France à Lourdes, en novembre 2013. Les évêques se sont montrés sensibles à sa démarche et lui a répondu par une lettre de leur président, Mgr Georges Pontier.*